



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

Année 2022

7ème Séance
CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2022

Le 14 décembre 2022 à 20h30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 8 décembre 2022, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire. A 21h05, constatant l'impossibilité d'ouvrir la séance du Conseil municipal en l'absence de quorum, le Président de séance a fermé la séance. En conséquence, le 17 décembre 2022 à 9h00, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 14 décembre 2022, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre BELL-LLOCH maire, M. Luc LADIRE à partir de la question n°3, M. Khaled BEN-MOHAMED, Mme Fatmata KONATE à partir de la question n°3, M. Albertino RAMAEL, Mme SOUIH Salima jusqu'à la question n°31 et à partir de la question n°25, Mme Bernadette EBODE ONDOBO à partir de la question n°3, M. Abdallah BENBETKA à partir de la question n°2, Mme Sonia GUENINE jusqu'à la question n°41, M. Valentin IERG à partir de la question n°3, M. Ludovic LECOMTE, Mme Laurence JEANNE à partir de la question n°2, M. Meher BOUAZZA jusqu'à la question n°38, M. Stéphane BOUVIER, M. Salah BEN MOHAMED à partir de la question n°2, Mme Béatrice BUCHOUX à partir de la question n°3, M. Hocine TMIMI à partir de la question n°3, M. Rachid EDDAÏDJ, Mme Elsa KACZMAREK à partir de la question n°3, M. Christophe FORESTIER à partir de la question n°3, Mme Sandra BAHRI à partir de la question n°2 et jusqu'à la question n°31, Mme Maeva DURAND à partir de la question n°3, Mme Sophia Camélia AMIMEUR, M. David MONTAVA, Mme Nina SERON, M. Jérôme AUBERTIN, Mme Carole GUISSSET à partir de la question n°3, Mme Christelle NABAIS à partir de la question n°3.

ONT DONNE PROCURATION

Mme Sarah TAILLEBOIS à M. FORESTIER à partir de la question n°3, M. Djamel HAMANI à M. Ludovic LECOMTE, Mme Isabelle OUGIER à Monsieur Albertino RAMAEL, M. Shamime ATTAR à Mme Bernadette EBODE ONDOBO à partir de la question n°3, Mme Fabienne LEFEBVRE à Mme Maeva DURAND à partir de la question n°3, Mme Agnès JEANNET à M. Stéphane BOUVIER, M. Eric CHANTRY à M. Valentin IERG à partir de la question n°3, M. Philippe BEYSSI à M. Hocine TMIMI à partir de la question n°3, Mme Isabelle LORAND à Mme Elsa KACZMAREK à partir de la question n°3, Mme Béatrice BUCHOUX à M. Pierre BELL-LLOCH à partir de la question n°42, Mme Rachida KABBOURI à Mme SOUIH Salima jusqu'à la question n°31 et à partir de la question n°25, Mme Catherine SU à M. Khaled BEN MOHAMED, Mme Margot MORONVALLE à Mme Sophia Camélia AMIMEUR, M. Frédéric BOURDON à M. David MONTAVA, M. Alain AFFLATET à M. Jérôme AUBERTIN, M. Emmanuel NJOH à Mme Carole GUISSSET à partir de la question n°3.

ABSENTS :

M. Luc LADIRE jusqu'à la question n°37, Mme Sarah TAILLEBOIS jusqu'à la question n°37, Mme Fatmata KONATE jusqu'à la question n°37, Mme Salima SOUIH à partir de la question n°13 et jusqu'à la question n°18, M. Shamime ATTAR jusqu'à la question n°37, Mme Bernadette EBODE ONDOBO jusqu'à la question n°37, M. Abdallah BENBETKA jusqu'à la question n°1, Mme Sonia GUENINE à partir de la question n°42, M. Valentin IERG jusqu'à la question n°37, Mme Fabienne LEFEBVRE jusqu'à la question n°37, M. Jean-Claude KENNEDY, M. Michel LEPRÊTRE, M. Eric CHANTRY jusqu'à la question n°37, Mme Laurence JEANNE jusqu'à la question n°1, Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, M. Philippe BEYSSI jusqu'à la question n°37, Mme Isabelle LORAND jusqu'à la question n°37, M. Meher BOUAZZA à partir de la question n°39, M. Francesco PORPIGLIA, M. Salah BEN MOHAMED jusqu'à la question n°1, Mme Béatrice BUCHOUX jusqu'à la question n°37, M. Hocine TMIMI jusqu'à la question n°37, Mme Rachida KABBOURI à partir de la question n°13 et jusqu'à la question n°18, Mme Elsa KACZMAREK jusqu'à la question n°37, M. Christophe FORESTIER jusqu'à la question n°37, Mme Sandra BAHRI jusqu'à la question n°1 puis pour la question n°13, Mme Maeva DURAND jusqu'à la question n°37, Mme Canelle CIRANY, M. Jacques PERREUX, Mme Laurence DEXAVARY, M. Ryadh SALLEM, Mme Karen DEGOUVE, M. Emmanuel NJOH jusqu'à la question n°37, Mme Carole GUISET jusqu'à la question n°37, Mme Christelle NABAIS jusqu'à la question n°37, Mme Chloé SALANON.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité, M. Ludovic LECOMTE, pour remplir la fonction de secrétaire. Madame BERNANOS Geneviève, directrice générale des services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

VERIFICATION DU QUORUM,

Lors de la réunion du conseil municipal en date du mercredi 14 décembre 2022, le quorum n'avait pas été atteint. Sur le fondement de l'article L2121-17 du CGCT, le conseil municipal fut de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle sans condition de quorum.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu sommaire de la séance du 9 novembre 2022 est approuvé.

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry A venir »]

ORDRE DU JOUR

DESIGNATIONS

1 - Remplacement d'un représentant du conseil municipal auprès du SIGEIF

Mme Sandra BAHRI s'est portée démissionnaire et M. Ludovic LECOMTE a renoncé à siéger en tant que titulaire au sein du SIGEIF.

Un appel à candidature est effectué pour les remplacer :

- Monsieur Khaled BEN MOHAMED (titulaire) et Monsieur Ludovic LECOMTE (suppléant),
- Monsieur David MONTAVA (titulaire) et Madame Nina SERON (suppléante).

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, la loi prévoit que le vote a lieu au scrutin secret. Toutefois en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de voter à main levée.

Le vote à main levée n'ayant pas fait l'objet d'objection, Monsieur le Maire met aux voix ces propositions.

A l'issue du vote :

- Monsieur Khaled BEN MOHAMED (titulaire) et Monsieur Ludovic LECOMTE (suppléant) obtiennent 17 voix (groupes CRC, SC, EELV, Mme Kabbouri)
- Monsieur David MONTAVA (titulaire) et Madame Nina SERON (suppléante) obtiennent 3 voix (groupe VEM)

Le groupe VAV s'est abstenu,

Monsieur Khaled BEN MOHAMED (titulaire) et Monsieur Ludovic LECOMTE (suppléant) sont désignés comme représentants du conseil municipal auprès du SIGEIF.

2 - Remplacement d'un représentant du conseil municipal auprès de l'OMS

M. Khaled BEN MOHAMED s'est porté démissionnaire.

Un appel à candidature est effectué pour le remplacer :

- Monsieur Maher BOUAZZA,
- Madame Nina SERON.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, la loi prévoit que le vote a lieu au scrutin secret. Toutefois en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de voter à main levée.

Le vote à main levée n'ayant pas fait l'objet d'objection, Monsieur le Maire met aux voix ces propositions.

A l'issue du vote :

- Monsieur Maher BOUAZZA obtient 20 voix (groupes CRC, SC, EELV, Mme Kabbouri)
- Madame Nina SERON obtient 3 voix (groupe VEM)

Le groupe VAV s'est abstenu,

Monsieur Maher BOUAZZA est désigné comme représentant du conseil municipal auprès de l'OMS.

QUESTIONS COURANTES

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente, ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Monsieur le Maire propose donc le vote groupé des questions courantes numérotées :
4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 32, 33, 34, 36 et 37.

A la demande de Mme Nina SERON, la question n°16 sera une question importante.

QUESTIONS COURANTES

4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de vendre aux enchères un échographe

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

6 - Approbation de la cession de parcelle cadastrée AK491 rue du Génie

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

7 - Approbation de la cession des parcelles cadastrées AV160 et AV171 rue des Carpeaux

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

8 - Approbation de la cession de parcelle cadastrée F222 rue Duguesclin

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

9 - Approbation de l'acquisition de parcelle cadastrée C74

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

10 - Autorisation d'adhésion à l'AFUL 93

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

12 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget primitif

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)

2 abstentions (groupe VAV)

14 - Attribution du marché de prestations de boîitage et diffusion des journaux municipaux, imprimés divers et affiches pour la Ville de Vitry-sur-Seine (non alloti) et autorisation à Monsieur le Maire de le signer

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

15 - Autorisation à Monsieur le Maire de signer le futur marché d'impression nécessaires à la communication municipale (5 lots)

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

17 - Attribution du marché d'acquisition et d'installation de mobilier scolaire et autorisation à Monsieur le Maire de le signer (3 lots)

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

19 - Barème des prestations sur le domaine public pour le compte de tiers – fixation des tarifs applicables

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

20 - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire et révoable à passer avec la Société du Grand Paris relatif à la mise à disposition à titre gracieux des terrains communaux situés au 112 rue du Génie

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

21 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire à passer avec la Société du Grand Paris relatif à l'emprise foncière du parking de la Gare des Ardoines pour permettre la réalisation de nouvelle gare

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

22 - Approbation de l'avenant n°1 à la 2nde convention d'occupation temporaire du domaine public sur l'emprise foncière du Centre technique municipal à passer avec la société du Grand Paris pour la réalisation de l'ouvrage de débranchement CTM-SMI

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

23 - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public sur l'emprise foncière du Centre technique municipal à passer avec la société du Grand Paris pour la réalisation de l'ouvrage annexe Aire des granges

*Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)*

24 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public sur l'emprise foncière stade Gabriel Péri à passer avec la société du Grand Paris pour la réalisation de l'ouvrage annexe Péri

*Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)*

27 - Actualisation de la nomenclature des redevances des occupations du domaine public et reconduction du taux à appliquer

*Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)*

28 - Approbation du renouvellement de la convention pluriannuelle avec l'association « Entente sportive de Vitry » pour la période 2023-2027

*Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)*

29 - Approbation du renouvellement de la convention pluriannuelle avec l'association « Club Athlétique de Vitry » pour la période 2022-2027

*Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)*

32 - Approbation des aides attribuées dans le cadre du dispositif Bourse au BAFA année 2022 2nd semestre

*Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)*

33 - Approbation des aides attribuées dans le cadre du dispositif Bourse au permis année 2022 2nd semestre

*Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)*

34 - Approbation des aides attribuées dans le cadre du dispositif CAP Vacances 2023 1er semestre

*Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)*

36 - Mouvement des effectifs du personnel communal Actualisation du tableau des effectifs

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

37 - Fixation des tarifs et redevances du service funéraire à compter du 1er janvier 2023

Adoptée à la l'unanimité des voix exprimées par :
23 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri)
2 abstentions (groupe VAV)

QUESTIONS IMPORTANTES

3 - Fixation des modalités du temps de travail

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :
28 voix pour (groupes CRC, SC, M. Ben Mohamed Khaled, Mme Souih, M. Eddaïj, Mme Bahri, Mme Su et Mme Kabbouri)
2 contre (M. Afflatet et M. Aubertin)
2 abstentions (M. Benbetka et M. Bouazza)
11 ne prennent pas part au vote (M. Ben Mohamed Salah, VEM, VR, M. Njoh, Mme Guisset et Mme Nabais)

5 ZAC Rouget de Lisle – Compte rendu à la collectivité pour l'année 2021 et actualisation des documents financiers au 31 décembre 2021

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :
35 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR et Mme Kabbouri)
8 contre (VEM et VAV)

11 - Protocole Relogement

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :
41 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabais et Mme Kabbouri)
2 contre (M. Afflatet et M. Aubertin)

31 - Approbation des modalités générales de fonctionnement du dispositif « Bourse au BAFA » et des soutiens financiers proposés

Adoptée à l'unanimité

13 - Décision modificative n°2 de l'exercice 2022

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :
40 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR)
5 contre (groupe VAV)

16 - Attribution du marché portant sur l'acquisition et l'installations d'appareils électroménagers professionnels, semi-professionnels et grand-public, neufs et issus du réemploi et autorisation à Monsieur le Maire de le signer (3 lots)

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
38 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VAV, VR)
3 abstentions (groupe VEM)

18 - Barème d'indemnisation des accessoires du domaine public endommagés et des opérations d'enlèvement des dépôts sauvages

Adoptée à l'unanimité

25 - Fixation des droits de place et redevances des marchés « Approvisionnement du centre et du 8 mai 1945 à compter du 1er janvier 2023 »

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
40 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VAV, VR)
3 abstentions (groupe VEM)

26 - Rapport annuel d'activité de la délégation de service public Géraud

Il est pris acte du rapport annuel d'activité

30 - Approbation de l'annexe n°2022-7 à la convention générale de coopération avec l'association Vacances Voyages Loisirs

Concernant la question n°30 VVL, Mme Ougier, Mme Lefebvre, Mme Amimeur, M. Bouvier et M. Salah Ben Mohamed ne participent ni au débat, ni au vote, en tant que conseillers intéressés.

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :
33 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabais et Mme Kabbouri)
2 contre (M. Afflatet et M. Aubertin)

35 - Tarifs des locations de salles et des frais de personnels

Adoptée à l'unanimité

VŒUX

38 - L'arrêt des dark stores et dark kitchens

Considérant la transformation profonde des habitudes de consommation durant la période de crise sanitaire depuis l'année 2020, en particulier lors des confinements successifs, et le nouvel attrait pour les services de livraison à domicile ;

Considérant que ce changement de comportement des consommateurs semble s'installer durablement, dans la continuité d'un recours croissant à l'usage d'internet pour faire ses achats ;

Considérant que des startups ont développé de nouveaux concepts de "quick commerces" - dark store pour la livraison de la petite épicerie et dark kitchen pour la livraison de plat à emporter - basés sur des nouvelles formules de distribution et de livraison ultra-rapides comprises entre 10 et 20 minutes pour des produits de consommation courante et de restauration ;

Considérant que le rapport de l'APUR[1] relatif aux nouvelles formes de distribution alimentaire à Paris (février 2022) indique que se sont dernièrement développés à Paris et dans la petite couronne, notamment à Cachan, Ivry sur Seine et Vitry sur Seine:

- plus de 80 dark stores ;
- 25 dark kitchens ;

Considérant que pour entrer sur le marché métropolitain ces startups ont levé des centaines de millions d'euros afin de financer à perte, via notamment des coupons de réduction, une offre commerciale non rentable dans le seul but d'éliminer la concurrence et de se retrouver en position dominante sur le marché à l'instar de ce qui a été fait par les sociétés de VTC ou de trottinettes[2] ;

Considérant que, compte tenu des délais de livraison imposés, les conditions de travail de leurs employés et contractuels sont dramatiques avec, d'une part, un haut niveau de stress et de prise de risque sur les trajets de livraison effectués en deux-roues et, d'autre part, une charge de travail accrue en soirée et week-end sans que ne soient respectés les temps de repos minimums imposés par la loi et pourtant essentiels à la limitation des accidents du travail ;

Considérant à titre d'exemple que la seule société ZAPP a comptabilisé environ 1600 arrêts de travail en moins de deux ans (source : " Zapp : le côté obscur des "dark stores", Challenges 19.05.22") ;

Considérant les nuisances pour le voisinage dues aux va-et-vient incessants des livraisons ;

Considérant la concurrence déloyale faite aux commerces de proximité, le risque de désertification des rues commerçantes et la transformation de l'esthétique urbaine alors même que la Métropole du Grand Paris met en œuvre une politique pour revitaliser les centre-villes, notamment par son programme "Centres-Villes Vivants" ;

Considérant plus largement le fait que ce nouveau mode de consommation va à l'encontre d'un retour vers un mode de vie davantage orienté vers le local et la convivialité ;

Considérant par ailleurs que le quick commerce, de par son modèle économique qui doit proposer tout type de produits et de nourriture en quantité suffisante, favorise le gaspillage alimentaire ;

Considérant que les dark kitchens sont parfois installées dans des locaux inadaptés à la restauration (absence de hottes et de dispositifs de captation non-inflammables (norme MO) ainsi que des conduits d'évacuation), ce qui renvoie à des problématiques d'hygiène et de santé publique

Considérant l'annonce récente de la Ville de Paris de fermer 45 dark stores qui entraîne déjà un phénomène de report d'installation de ces dark commerces dans les villes de petite couronne pour continuer à livrer les Parisiens et Parisiennes, provoquant ainsi une sorte d'externalisation des nuisances ;

Considérant que la diversité des PLUi en petite couronne parisienne ne permettra pas la mise en place de fermeture aussi rapidement qu'à Paris.

Considérant que l'installation du dark commerce dans des entrepôts prive les acteurs de la logistique du dernier kilomètre de lieu de stockage, et contrevient dès lors aux prescriptions du Pacte pour une logistique métropolitaine portée par la Métropole ;

Considérant enfin qu'à la suite de la mobilisation des collectivités territoriales, le gouvernement a annoncé un durcissement de ladite réglementation en classant les dark stores dans la catégorie des entrepôts et en créant une nouvelle catégorie pour les dark kitchen, permettant ainsi aux maires de les interdire sur tout ou partie du territoire de leurs communes via le plan local d'urbanisme ;

Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine :

Demande que la Métropole du Grand Paris accompagne les communes dans la lutte contre les « dark store et dark kitchen » ;

Interpelle l'EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il puisse intégrer au sein de son PLUi des articles permettant d'interdire « dark store et dark kitchen » ;

Alerte le gouvernement sur ces questions de manière à encadrer les activités des « dark store et dark kitchen » ;

Souhaite que soit poursuivie, dans la continuité des travaux de l'APUR, un recensement exhaustif des « dark stores et dark kitchens » pour identifier les nouvelles installations ainsi que celles existantes notamment à Vitry-sur-Seine et dans l'EPT 12.

Le vœu est reporté

39 - Stop à la casse du service public de transports francilien

Depuis septembre 2022, les dysfonctionnements se multiplient dans les transports franciliens et témoignent d'une désorganisation générale des transports publics en région parisienne.

L'ensemble des lignes RER, de transiliens, de métros, de tramways et de bus sont fortement perturbés par manque de personnel ou par mesures d'économies. Pour preuve, 1 200 services de bus ont été annulés à la rentrée.

En cause, une offre de transports qui n'est toujours pas revenue à son niveau d'avant la crise du Covid 19 et la décision tardive prise par Valérie Pécresse d'acter le retour à 100% de l'offre de transports en commun après avoir laissé les Franciliennes et Franciliens galérer pendant près de 2 ans.

En cause également le manque criant de personnel. En effet, en raison de la dégradation de leurs conditions de travail et de la menace de la libéralisation des services soutenue par la Présidente de Région, 1 800 conducteurs manquent à l'appel en Île-de-France, dont 500 rien que pour la RATP.

Malgré ces difficultés, la priorité demeure pour Valérie Pécresse et sa majorité régionale de privatiser les transports en Île-de-France. Une ouverture à la concurrence qui augmentera la régression sociale et qui est d'ores-et-déjà l'origine de nombreux dysfonctionnements, particulièrement sur les réseaux de bus

Pire encore, elle vient d'annoncer l'augmentation du prix du Pass Navigo à 90€, soit un coup dur pour les ménages franciliens déjà touchés par l'inflation.

Cette gestion comptable et court-termiste est d'autant plus dommageable alors que nous avons plus que jamais besoin de transports en commun de qualité pour lutter contre le réchauffement climatique.

Usagers au bord de la crise de nerf, associations qui sonnent l'alarme, syndicats mécontents de la gestion comptable des transports par Valérie Pécresse, il est temps que cela cesse !

Dans ce contexte, la majorité municipale de Vitry-sur-seine demande solennellement à la majorité régionale de remettre à plat sa politique de transport et d'étudier les propositions suivantes pour les transports franciliens :

- Refuser l'augmentation du Pass Navigo et geler son prix.
- Remettre réellement l'offre de service public de transport à 100% dans tous les transports,
- Arrêter la mise en concurrence des réseaux de transports,
- Exiger de l'État un plan de financement massif sur les transports en commun et augmenter le montant du "versement mobilité"
- Soutenir la demande d'augmentation des salaires et de revalorisation des chauffeurs.

Adopté à la majorité des voix exprimées par :

37 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR et Mme Kabbouri)

5 contre (groupe VAV)

40 - Situation d'urgence face à l'augmentation des prix de l'énergie et ses effets sur les collectivités locales

CONSIDÉRANT que l'achat d'énergie par les collectivités est entièrement dédié à la gestion des services publics.

CONSIDÉRANT l'explosion des cours du gaz et de l'électricité sur tous les marchés européens, avec des hausses qui ne cessent de s'accroître. Les prix dépassent plusieurs centaines d'euros par MWh.

CONSIDÉRANT l'affectation rapide et durable de ces hausses sur les services publics locaux essentiels : écoles, restauration collective, centres de santé municipaux, collecte des déchets, travaux publics, installations sportives, etc.

CONSIDÉRANT le risque, à court terme, de mettre à mal la continuité de ces services publics, quel que soit le mode de gestion, quand bien même des actions de sobriété énergétique seraient mises en œuvre.

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de nombreuses communes d'Île-de-France pour l'année prochaine montrent que l'augmentation des coûts de l'énergie aura pour conséquence de faire disparaître l'épargne brute, avec un effet direct sur leur capacité à investir et à emprunter. Cela menace le bouclage des budgets 2023 et risque d'obérer durablement leurs capacités financières.

CONSIDÉRANT que les collectivités n'ont aucune possibilité d'absorber ces augmentations de charge sauf à les répercuter auprès des usagers des services publics et des contribuables locaux.

CONSIDÉRANT que les mesures *a priori* positives mises en place par le gouvernement (chèque énergie, blocage du tarif réglementé du gaz, limitation de la hausse du tarif réglementé de vente de l'électricité, incitation à réduire la température d'un degré) ne sont en réalité d'aucun recours pour les collectivités locales, qui devront faire face à des augmentations conséquentes de leurs factures d'énergie. Aussi, la réduction de la TICFE n'aura que peu d'impact sur leur facture tant sa part relative est faible en comparaison de celle, écrasante, de la fourniture d'énergie elle-même. Le saupoudrage n'endigue pas les difficultés ni pour les collectivités, ni pour les concitoyen.ne.s ni pour les entreprises !

Cette situation est urgente et nécessite des réponses immédiates, ne pouvant attendre des négociations budgétaires à venir. Il convient d'affronter immédiatement cette crise afin de préserver la continuité de services publics de qualité, indispensables à la population. À plus long terme, la gravité de la crise énergétique que nous traversons appelle un retour aux fondamentaux de l'intérêt général et du service public que nous défendons toutes et tous.

En conséquence, le Conseil Municipal de Vitry-sur-Seine demande au Gouvernement :

- ✓ D'intervenir aux échelles nationale et européenne sur le prix du gaz à la baisse, dont une forte part de l'augmentation est d'origine spéculative et impacte le cours de l'électricité ;
- ✓ De rendre les dépenses des abonnements gaz et électricité éligibles au FCTVA ;
- ✓ De supprimer l'ARENH
- ✓ De permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables ;
- ✓ De donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence – quels que soient leur taille ou leur budget, et de les protéger des fluctuations du marché ;
- ✓ De faire évoluer la réglementation en vue de faciliter le recours, par les acheteurs publics, aux nouvelles formes de commercialisation qui se développent dans un contexte de transition énergétique, en particulier l'achat direct d'énergie renouvelable auprès d'un producteur et l'autoconsommation individuelle ou collective. En effet, la situation dans laquelle nous nous trouvons révèle l'inadaptation de certaines règles de la commande publique aux spécificités de l'achat d'électricité et de gaz. Les acheteurs publics doivent pouvoir mettre en œuvre, en toute sécurité juridique, des montages qui leur permettraient de couvrir leurs besoins en énergie à moyen et long termes.
- ✓ Une mise en œuvre dans les meilleurs délais du « fonds vert » pour les collectivités territoriales promis par l'État.

Adopté à l'unanimité

41 – L'Etat doit être garant du bon fonctionnement des services publics

2022 est une année de tous les records, avec 80 milliards dilapidés dans les dividendes par les grandes entreprises françaises, et 157 milliards de profits soit 4 fois plus qu'en 2020.

La hausse exponentielle du prix de certains services (fluides, transports, logistique ...) traduit des stratégies de profit de crise. Nombre d'équipements et de services publics se trouvent déjà en difficulté pour absorber ces hausses. La dotation globale de fonctionnement allouée aux collectivités territoriales n'offre aucune garantie de continuité du service public et d'égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire. Les mesures austéritaires du gouvernement ne font qu'aggraver les conséquences de l'inflation sur le fonctionnement des services publics communaux.

En l'absence de tout engagement décisif de l'Etat pour préserver l'intégrité de son outil de service public, les collectivités sont seules face à la crise.

L'inflation galopante et la hausse du coût de la vie fragilise les ressources des ménages, au risque d'engendrer davantage de précarité et un nouveau record des inégalités. Au plus fort de la crise, le gouvernement choisit de supprimer jusqu'à 14 000 hébergements d'urgence alors que les services comme le 115 sont déjà surchargés. De surcroît, avec la réforme de l'assurance chômage, et la réduction conséquente du temps d'indemnisation du chômage, le gouvernement signe une mesure à même de saper les bases de notre modèle social.

CONSIDERANT, l'inflation, la hausse généralisée du coût des fluides et des biens de première nécessité, CONSIDERANT, la réduction de 25% du temps d'indemnisation du chômage, pour une durée réduite à 17 mois maximum

CONSIDERANT, la fin de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

CONSIDERANT, l'insuffisance de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités territoriales

CONSIDERANT, le caractère essentiel de l'énergie en tant que bien de première nécessité

Le conseil municipal de Vitry-sur-Seine,

DEMANDE la création par l'Etat d'un véritable bouclier financier et social à même de garantir la continuité du service public et l'égalité de l'accès aux droits

DEMANDE, le déploiement d'un véritable service public de l'énergie dans le cadre d'une entreprise publique intégrée

DEMANDE, une action précise et ciblée de l'Etat pour garantir une responsabilité sociale des entreprises

Adopté à la majorité des voix exprimées par :

40 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabais et Mme Kabbouri)

2 contre (M. Afflatet et M. Aubertin)

42 - Pour des ZFE plus justes

6600 morts par an dans la métropole parisienne, le temps est compté pour lutter contre les conséquences climatiques et sanitaires de la pollution. La métropole parisienne doit devenir d'urgence une zone à faible émission. Cette urgence sanitaire et climatique est une urgence sociale puisque les premières victimes de la pollution de l'air et du réchauffement climatique sont les personnes les plus pauvres et précarisées.

A cette fin, l'Etat et la Région doivent engager immédiatement des politiques favorables à des mobilités moins ou non polluantes et agir sur les activités économiques et sur le bâti existant.

Cela exigera la mobilisation de ressources et d'efforts auxquels les populations consentiront s'ils sont justes et assortis de mesures sociales.

La ZFE vise à progressivement interdire de circulation dans le périmètre intra A86, des véhicules les plus anciens supposés être les plus polluants. En l'état, la ZFE se concentrent sur la date de fabrication des véhicules, à l'exclusion d'autres critères, notamment la consommation de carburant et plus généralement l'impact environnemental y compris des batteries au lithium. La loi vise tous les véhicules à moteur. Leur accès se base sur le certificat de qualité de l'air Crit'air. Cette vignette s'échelonne de 1 à 5. Les critères 5,4,3 seront totalement interdits dans le périmètre de la métropole du Grand Paris. C'est-à-dire près de 700.000 véhicules au sein de la métropole.

Selon une enquête de l'Insee, 38% des ménages les plus pauvres possèdent un véhicule classé crit'Air 4 et 5, contre seulement 10% des plus aisés. Cette interdiction des vieilles voitures pénalise d'abord les classes populaires qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture plus récente.

Il s'agit donc d'une mesure injuste et donc contre-productive. Aussi, nous nous félicitons de la décision du premier conseil ministériel reportant 1er janvier 2025 au lieu du 1er janvier 2023 de l'application de la ZFE. **Ce moratoire doit être mis à profit pour agir vite et fort afin que l'air francilien redevienne respirable. Ce temps doit permettre un changement profond d'éléments pris en compte définissant Crit'Air, en intégrant notamment la consommation de litre au cent ou le poids des véhicules, bien plus pertinents que la seule date de mise sur le marché des véhicules.**

Considérant, que l'Etat français a été condamné pour inaction climatique, que néanmoins le gouvernement a annoncé une série de nouvelles mesures pour renforcer son accompagnement dans le développement des zones à faibles émissions qui vont dans le bon sens, mais reste encore très insuffisantes.

Considérant, que pour limiter la pollution induite par les véhicules à moteur il faut :

- Favoriser les alternatives à la voiture pour les déplacements quotidiens : transports en commun, mobilités douces, intermodalités...

- Diminuer l'impact environnemental de la voiture en facilitant l'achat de véhicules consommant moins, par des aides financières conséquentes et accessibles, en incitant les constructeurs à produire des véhicules moins chers et moins polluants, en favorisant l'auto-partage et le co-voiturage...
- Remplacer les poids lourds par le fret et le fluvial

Considérant, qu'outre les véhicules à moteur, l'émission des GES est due à la production d'énergie, à l'activité industrielle et manufacturière, aux passoires énergétiques et à la construction de bâtiments, aux manques d'arbres et à l'imperméabilisation des sols...il faut mobiliser l'ensemble des leviers pour être à la hauteur du défi.

Le conseil municipal délibère et adresse un vœu au ministre de la transition écologique, à la présidente de la région Ile de France, et au président de la Métropole du Grand Paris

Nous demandons :

Que l'Etat :

- Simplifie les aides de son deuxième plan vélo (250 millions d'euros dès 2023, nous souhaitons le doublement de cette enveloppe) pour faciliter l'usage du vélo grâce à des mesures d'aide financière, d'aménagement des infrastructures ou encore de formation, pour les particuliers, les entreprises et les collectivités.
- Aide les bailleurs sociaux et copropriétés pour financer le déploiement de bornes de recharge dans leurs parkings.
- Favorise le transport de marchandises par le Fret et le Fluvial
- Augmente l'aide à l'achat de véhicule Crit'Air 1 d'occasion ou neuf pour que celle-ci limite à l'équivalent de 5 mois de revenu le reste à charge avec un crédit à taux zéro sur 5 ans.
- ou à défaut la métropole du Grand-Paris, instaure une aide au retrofit pour l'installation de capteurs à particules fines sur les systèmes de freinage
- Instaure et renforce les dispositifs de taxes « pollueurs-payeurs » afin de financer les modes de transports alternatifs
- Réinvestisse massivement afin de donner aux collectivités territoriales les moyens de repenser la métropole en bassins de vie à taille humaine, contrôlant l'étalement urbain et limitant les déplacements domicile/travail
- Prenne des mesures contraignantes, en coopération avec les collectivités territoriales, en faveur d'un rééquilibrage du développement économique afin de mieux répartir les bassins d'emplois
- Prenne des mesures concrètes, en coopération avec les collectivités territoriales, contre l'inflation et la spéculation immobilière éloignant de plus en plus les habitants de leur lieu de travail
- Mène un plan d'actions ambitieux, en coopération avec les collectivités territoriales, en matière de mobilité.

Que la Région Ile-de-France :

- et IDF Mobilités communiquent sur les mesures d'urgences de court terme et de long terme qui vont être mises en œuvre pour adapter les réseaux de transports publics aux conséquences de l'application de la ZFE. Pour Vitry-sur-Seine, il faut adapter le réseau de transports en commun à partir de l'observation des déplacements actuels. Nous sommes très inquiets du nombre de non-recrutement d'agents de la RATP, de la SNCF. A croire qu'il faut scier la branche du service public avant l'entrée de vigueur de « la libre concurrence » du secteur des transports pour ouvrir des marchés au secteur privé.
- Interdise le transit des poids-lourd dans la zone dense et introduise un péage d'entrée au niveau de la francilienne.
- Crée ou participe à créer un syndicat mixte pour développer un système d'autopartage de voitures électriques en libre-service disponible dans l'agglomération parisienne permettant de se substituer à la désertion par Bolloré sur service Autolib'.
- Met en place la gratuité des transports collectifs ce qui constituerait une incitation à abandonner les véhicules individuels, financée notamment par une taxe pollueurs-payeurs.

Que la métropole du Grand-Paris :

- Développe, en plus des outils numériques, des guichets de proximité dans chaque commune afin d'accompagner les habitants dont l'obtention des aides financières.

- Conditionne la mise en place de la ZFE à l'amélioration des transports en commun, par zone, en fonction de la réalisation des projets de transports en commun structurants, devant assurer la possibilité de report pour les usagers

Adopté à la majorité des voix exprimées par :

35 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR et Mme Kabbouri)

5 contre (groupe VAV)

QUESTION ORALE

1 - Augmentation des charges

Depuis plusieurs mois maintenant, nous vivons une situation de crise inflationniste généralisée, qui touche tous les secteurs de la vie quotidienne : que ce soient les denrées alimentaires, le plein d'essence, le prix du pass navigo, le chauffage, l'eau chaude (soit : à peu près tout, sauf les salaires...) Nous sommes toutes et tous concernés. La crise n'épargne bien sûr pas non plus les collectivités, pas davantage que les bailleurs.

Ainsi, dès la rentrée prochaine, l'explosion des prix de l'énergie va se répercuter très concrètement sur les charges des locataires. À des degrés que très possiblement certains d'entre eux ne voient pas venir.

Ma question est la suivante : la municipalité pourrait-elle effectuer un audit, immeuble par immeuble, de l'inévitable hausse des charges à venir et en informer les locataires, pour les logements publics, et très vivement inviter les autres bailleurs à faire de même, en ce qui concerne le privé. Cela afin d'informer le mieux et le plus rapidement possible les locataires, pour qu'ils puissent autant que possible s'organiser en avance et ne pas être pris au dépourvu.

Dans le même esprit, il faudrait aussi accompagner les bailleurs, privés comme publics, vers des solutions de rénovation et sur les démarches à faire pour être subventionnés pour cela.

Réponse apportée par M. Ladire

Monsieur le Maire a informé les Conseillers municipaux de la date du prochain Conseil municipal : le mercredi 15 février 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le samedi 17 décembre à 12h20.

Le secrétaire
M. LECOMTE



Le président
M. BELL-LLOCH

M. Lecomte

M. Bell-Lloch